TRANSMIS LE 26/10/2026
REÇU LE 26/10/2026
AFFICHÉ LE 28/10/2026
NOTIFIÉ LE 28/10/2026
PUBLIÉ LE 28/10/2026
EXÉCUTOIRE LE 28/10/2026

2026/...

Caractère Exécutoire
Le 28 octobre 2026
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
M. Patrick BOULLÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°08

OBJET : FINANCES – ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-six, le 1er du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.
Adjoints au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Sabrina FORTUNATO, Patrick BOULLÉ, Claire LE BERRE, Dominique ASARO, Gaëlle KOKCIKARAN, Frédéric LÉPRON, Franck GAILLARD, Étiennette LE BÉCHEC.
Conseillers Municipaux (*) : Mohamed BANNOU, Françoise GONZALEZ, Patrick HALABI, Jacques DUCROCQ, Sophie FERREIRA, Rina SATTAPPANE, Vathoulom PHINITH, Michelle SCHIDERER, Alain MAKOUNDIA, Ginette FIFI-LOYALE, Bruno DE CARLI, Florence DECOURTY, Anton HILDMANN, Nathalie PAIS, Salih AMASH, Faïza DERFOUF, Valentin BARTECKI, Rokhaya ESNAULT, Marc VASSEUR, Zurine LOPEZ BRASA, Jean-Marc GAYET.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Conseillers Municipaux (*) : Stéphane AUBOIN, Camille PRÉVOST, Aurélie MANGA.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :
Nadine SENSE : Claire LE BERRE
Céline HECQUET : Dominique ASARO
Roland CHANUDET: Patrick BOULLÉ

ABSENTS
Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO

****

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

(*) Par ordre du tableau et par groupe

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n°08 du CM en date du 01/10/2026-P1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2026
DÉLIBÉRATION n°08

OBJET : FINANCES - ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les seuils de poursuite par redevables définis par la délibération du 23 septembre 2010 et la convention afférente,

VU la délibération du Conseil municipal du 28 avril 2026 adoptant le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026,

CONSIDÉRANT les états des créances irrécouvrables remis à Monsieur le Maire par la Comptable Publique, d'un montant total de 49 998,91 euros,

CONSIDÉRANT que l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous n'implique pas l'abandon total des créances, qu'en conséquence, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il appartiendrait à la Comptable Publique de faire toute diligence pour obtenir leur paiement,

APRES l'avis de la Commission Ressources et Développement du 17 septembre 2026,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants le Conseil municipal :

Article 1er : DECIDE d'admettre en non-valeur au titre des produits irrécouvrables, la somme de 49 998,91 € correspondant au détail suivant :

- Répartition des non valeurs par activité :

Activité	Montant
Restauration scolaire	22 013,56 €
École de musique	2 872,90 €
Médiathèque	89,05 €
Centres de loisirs	6 816,09 €
Centre Municipal de Santé	10 458,00 €
Remboursement dégradation	66,95 €
Revenus des immeubles	2 048,86 €
Colonies de vacances	1 111,08 €
Remboursement trop perçu sur rémunération	0,71 €
Etudes	4 455,00 €
Divers	66,71 €
	49 998,91€

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Finances

Question n°08 du CM en date du 01/10/2026-P2/2

- Répartition des non valeurs par année d'émission de titres :

Année	Montant
2003	14,94 €
2011	7 622,57 €
2012	19 325,91 €
2013	13 079,16 €
2014	4 454,38 €
2015	832,81 €
2016	720,06 €
2017	531,49 €
2018	526,61 €
2020	116,10 €
2021	1 839,98 €
2022	927,40 €
2023	7,50 €
Total	**49 998,91 €**

Article 2 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421.1 à R.421.5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 3 : PRÉCISE que le Maire et/ou la Comptable Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Acte à classer

DEL01102026Q8

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-26T17-47-26.00 (MI273422783)

Identifiant unique de l'acte :
095-219502523-20261001-DEL01102026Q8-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR

Date de décision : 01/10/2026

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 08 - FIN - Non valeurs.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé	Date 26/10/26 à 17:47	Par SADEQ Fatiha
Transmis	Date 26/10/26 à 17:47	Par SADEQ Fatiha
Accusé de réception	Date 26/10/26 à 17:52	